



### Contrôles périodiques de conteneurs-citernes de chantier construits selon SDR Appendice 1 ou ADR 6.5 (GRV)

Les épreuves périodiques de conteneurs-citernes de chantier (construits selon SDR ou ADR) pour le transport de matières dangereuses sont prescrites d'une manière stricte. L'épreuve permet d'une part de réaliser une maintenance raisonnable de tout le système de stockage et d'éviter d'autre part de contrevenir à la réglementation du transport de matières dangereuses.

Dans le cadre des épreuves à réaliser tous les **5 ans\***, nous procédons aux travaux suivants:

Travaux de révision et de préparation exécutés par le service de maintenance de BAKO SA:

- Nettoyage du réservoir intérieur et du bac de rétention,
- Préparation des citernes et des GRV à l'épreuve par l'organisme indépendant de BAKO,
- Contrôle général de l'équipement,
- Contrôle du marquage conforme aux dispositions ADR / SDR.

Travaux d'inspection exécutés par le service d'inspection de BAKO SA accrédité par le SAS (SIS-167) et désigné par le DETEC (KBS-GGU 167):

- Contrôle des documents et conformité de toutes les fabrications aux modèles type,
- Contrôle de l'état interne et externe,
- Contrôle d'étanchéité et examen de l'équipement de service,
- Etablissement du protocole d'épreuve et de l'attestation.

**Nous proposons ces travaux (maintenance et inspection) aux conditions suivantes:**

Taille de la citerne	450 - 3'000 liters	Fr 780.--	incl. attestation, excl. TVA
Taille de la citerne	3'001 - 10'000 liters	Fr 1080.--	incl. attestation, excl. TVA
Réparation (selon accord préalable)		Fr. / h 98.--	excl. TVA

\* L'épreuve à 2,5 ans, qui doit être réalisée sur les conteneurs-citernes de chantier construits selon les règles applicables aux GRV, peut être effectuée par le propriétaire/exploitant lui-même. Nous vous conseillons volontiers à propos de cette épreuve.